

**Organisateur : APEL Saint Joseph**

**PLACE N°**

**Adresse : 1, rue du Lavoir 44600 Saint-Nazaire**

**ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE GRENIER**

**Du 26 Mai 2024 A SAINT-NAZAIRE (COUR DE L'ECOLE SAINT JOSEPH)**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à Département : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse :

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

N° immatriculation de mon véhicule

Nature des objets à vendre \_\_\_\_\_

**Déclare sur l'honneur :**

De ne pas être commerçant(e) \_\_\_\_\_

De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Avoir pris connaissance et accepte le règlement proposé par l'organisateur

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Ci-joint règlement par \_\_\_\_\_ Chèque à l'ordre du APEL

Espèce

HelloAsso

D'un montant de \_\_\_\_\_ € pour \_\_\_\_\_ emplacement(s) d'une surface de 4m X 3m (soit 12 m<sup>2</sup>)

**Pièces à nous retourner :**

**(Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)**

- la demande de participation remplie et signée
- une photocopie recto verso de la pièce d'identité
- le règlement par chèque à l'ordre de APEL
- le règlement ci-joint, daté et signé

# Règlement du vide grenier du 26 Mai 2024

- Le vide grenier est organisé par l'APEL 1, rue du lavoir , 44600 Saint-Nazaire.
- La gestion est assurée par l'APEL.
- L'édition bénéficie d'une autorisation municipale délivrée par la mairie de Saint-Nazaire.
- Le vide grenier est réservé aux particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés.
- Une participation d'un montant de 12 € par emplacement simple d'une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> est demandée lors de l'inscription.
- L'aire de vente se situe dans la cour de l'école Saint Joseph sur la commune de Saint-Nazaire
- L'ouverture du vide grenier pour les exposants se fera à 7H00. **Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte de la cour avant l'autorisation des organisateurs.**
- Tous les emplacements ont une surface d'environ 12m<sup>2</sup>.
- Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivé des dossiers par les organisateurs. Seuls les exposants se présentant à la permanence, qui se déroulera le 18 Avril et 16 Mai 2024 de 16 H 30 à 18 H 30 devant la garderie de l'école de Sain Joseph, auront la possibilité de choisir leurs emplacements (suivant disponibilité) sur le plan mis à leur disposition ce même jour.
- L'installation sur le lieu de vente ce fera entre 7H00et 8H00. Passé cet horaire, les organisateurs se réservent le droit de relouer votre emplacement.
- La vente au public est autorisé uniquement de 8H00 à 16H00. Avant 8H00, prenez le temps de vous installer. Après 16H00, il sera possible de ranger. **Veillez à emporter les invendus ainsi que tous vos déchets et à laisser l'espace propre.** Aucun container ne sera installé sur les lieux de vente, cependant, chaque participant pourra obtenir un sac poubelle, sur demande auprès des organisateurs.
- L'accès des véhicules des vendeurs sur le parking ne sera autorisé qu'au moment du dépôt du matériel, jusqu'à 9H00, ainsi qu'au moment du rangement, à partir de 16H00. Pour le stationnement, les véhicules devront être garés hors de la cour en respectant la libre circulation et le code de la route.
- Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (pas d'étable, pas de table, pas de chaises, etc.). les exposants utilisant du matériel mobile (ex. tonnelle, parasol, etc.) devront s'assurer qu'il soit correctement fixé.
- Les organisateurs dégagent toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tout genre.
- **Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.**
- Il est interdit de vendre des produits alimentaires, des armes (sauf répliques).
- Les objets mis en vente doivent être exclusivement personnel et usagés.
- Toute participation au vide grenier s implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Je soussigné(e) .....déclare avoir lu et accepte le présent règlement.

Le .....

Signature